

ECHOS DE LA TAÏGA

Bulletin d'information du comité de soutien aux inculpés de Tarnac
N u m é r o 2 - 1 5 d é c e m b r e 2 0 0 8

UN MOIS !

Mois d'absence d'abord.
Absence de nos camarades,
Julien et Yildune toujours enfermés.
Absence de parloirs, absence de courrier,
isolement et tourments
Absence de preuves, absence de terroristes,
absence d'excuses...
Mois de douleur et de colère.

Mois de présence aussi.
Présence des habitants du plateau, et de Tarnac en particulier.
Présence des comités de soutien partout en France
Présence des inculpés dans nos esprits et dans nos coeurs.
Mois d'espoirs et de solidarité.

Mois de certitude enfin.
Certitude que l'on ne commet pas un coup pareil pour arrêter un groupuscule,
Mais bien plutôt pour impressionner une population, pour la terroriser.
Certitude de notre réponse, qui substitue aux mille peurs individuelles un courage commun.
Certitude que nous les ferons sortir et qu'aucun ne retournera en prison.
Mois de détermination

LIBÉREZ LES TOUT DE SUITE !

RETRAIT DES CHEFS D'INculpATION

"TERRORISME" et "ASSOCIATION DE MALFAITEURS" !

L'Association de Malfaiteurs en relation avec une entreprise Terroriste

Un outil privilégié de la lutte antiterroriste

"Il s'agit [...] de substituer [aux sujets réels] un adversaire virtuel, construit comme un double du pouvoir, comme son image renversée : l'organisation terroriste"

J-C Paye, sociologue.

Le concept d'association de malfaiteurs est déjà relativement ancien dans la loi française.

Il est au départ considéré comme une « circonstance aggravante », c'est-à-dire qu'il vient justifier un durcissement de la condamnation pour les auteurs d'un crime ou délit particulier (vol, assassinat, séquestration, etc.). Comme dit l'ancien commissaire de police G. Moreas : « *Il permet [...] de poursuivre aussi bien des voleurs de poules que de grands criminels, à partir du moment où ils opèrent à plusieurs. Et, dans la foulée, on peut s'intéresser aux proches, aux parents, etc. : toutes les personnes au fait de l'activité répréhensible. C'est une procédure fourretout. [...] Pour le flic besogneux, cette procédure est une aubaine ; et pour le justiciable, c'est une calamité, car toutes les infractions sont mixées dans une procédure unique et la responsabilité de l'un déteint sur les autres.* »

Avec la lutte antiterroriste, cette circonstance aggravante deviendra au fur et à mesure une infraction *en soi*, dite "autonome", c'est-à-dire ne nécessitant l'existence d'aucun autre crime ou délit pour justifier une sanction pénale.

Ainsi, avec la loi antiterroriste de 1986, la classique « association de malfaiteurs » est aggravée lorsqu'elle est « en relation avec une entreprise terroriste » : le concept d'AMT est créé. Mais c'est la loi antiterroriste du 22 juillet 1996 qui l'entérinera comme infraction autonome : elle en fait désormais un délit passible de 10 ans d'emprisonnement. La loi antiterroriste du 23 janvier 2006 apportera la dernière pierre à l'actuel édifice : elle centralise la gestion des peines à Paris, étend la durée maximale de garde-à-vue à 144h (6 jours), et surtout elle crée le crime de « direction d'une AMT », passible de 20 ans d'emprisonnement.

Comme l'explique le sociologue L. Bonelli, la construction juridique de cette infraction est guidée par un dilemme particulier à la lutte antiterroriste : dans celle-ci, il est essentiel d'arrêter les instigateurs d'un attentat *avant qu'il ne soit commis*. Se construit alors une démarche dite de

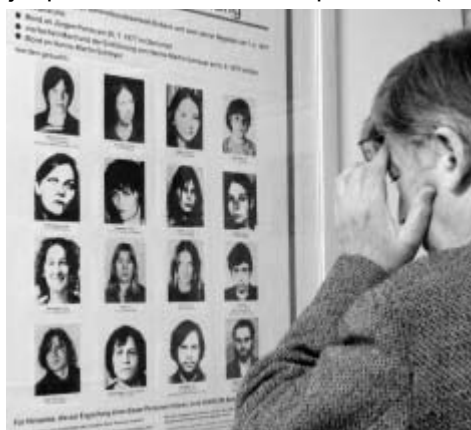
Le juge, le député et l'antiterrorisme

Il est édifiant d'observer l'influence des intérêts judiciaires et policiers dans la construction de l'infraction d'AMT. Le juge antiterroriste A. Marsaud, par ailleurs élu RPR puis UMP à Limoges, sera un acteur très actif de cette évolution. Chargé de la lutte contre le terrorisme en Corse de 1984 à 1986, il est le principal instigateur de la loi antiterroriste votée cette année-là. Cette loi crée notamment la 14^{ème} section du parquet de Paris, spécialisée dans l'antiterrorisme, dont Marsaud prend la tête de 1986 à 1989. Par la suite, le même A. Marsaud sera le principal rapporteur de la loi antiterroriste de 1996, mais aussi de celle de 2006.

La création de la 14^{ème} section du parquet de Paris est, avec celle de l'AMT, un moment fort de la construction de l'antiterrorisme : elle permet en effet d'orienter totalement l'enquête pour la faire correspondre aux attributions de cette section qui décide *a priori*, en concertation avec le ministère de l'intérieur, que telle ou telle affaire relève du terrorisme. Comme le dit J-P Getti, président de cour d'assise : « *Le tribunal ou la cour se trouvent au bout de la chaîne et n'ont pas d'autre choix que de juger les personnes et les affaires qu'on leur renvoie sous des qualifications et des chefs d'accusation qu'ils ne maîtrisent pas.* »

« **neutralisation judiciaire préventive** », où l'on cherche à obtenir des preuves de préparation d'un acte terroriste.

Les règles de la procédure judiciaire et policière sont alors progressivement modifiées pour autoriser cette démarche « d'enquête proactive », jusqu'à créer l'outil sur mesure qu'est l'AMT (voir



encadré).

Comme l'expliquait un policier antiterroriste en 2007 : « *Elle permet d'incriminer dans la même affaire des gens qui n'ont rien à voir. Il suffit que votre numéro de téléphone soit dans un carnet d'adresses et c'est bon* » (cité par L. Bonelli).

Un moment fort de cette conception de l'association de malfaiteurs fut certainement le procès

du « réseau Chalabi », accusé de soutien logistique aux groupes islamistes armés algériens, en 1998. Après quatre années d'une enquête menée par le juge Bruguière, alors président de la 14^{ème} section du parquet de Paris, un procès eut lieu qui dura deux mois. 138 personnes, dont 27 détenus, furent jugées collectivement pour appartenance à un réseau terroriste. On installa pour l'occasion un tribunal spécial dans un gymnase pénitentiaire. A l'issue du procès, 51 personnes – dont certaines avaient passé 4 ans en détention provisoire – furent reconnues totalement étrangères à ce réseau...

Cela ne remît pas pour autant en cause l'AMT, puisqu'évidemment, le besoin persistait de pouvoir opérer de grands coups de filets dans divers réseaux présumés.

L. Bonelli explique qu'on assiste ainsi progressivement à un glissement dans lequel la figure du suspect se confond avec celle du coupable : en étant condamnable sur la simple base de ses relations avec telle ou telle personne suspectée d'avoir commis un acte considéré comme terroriste, le suspect devient coupable d'avoir été suspecté. Selon la chancellerie, c'est ainsi, selon les années, 50 à 80% des prévenus pour des infractions « terroristes » qui sont condamnés sur la seule base d'appartenance à une AMT.

Article 421-2-1 du code pénal

« Constitue également un acte de terrorisme le fait de participer à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un des actes de terrorisme mentionnés aux articles précédents »

L'article qui définit l'AMT : constituant "en elle-même" un acte de terrorisme, elle permet une sanction sans qu'il existe de faits matériels.

Article 421-5 du code pénal

« Les actes de terrorisme définis aux articles 421-2-1 et 421-2-2 sont punis de dix ans d'emprisonnement et de 225.000 euros d'amende.

Le fait de diriger ou d'organiser un groupement ou l'entente défini à l'article 421-2-1 est puni de vingt ans de réclusion criminelle et de 500.000 euros d'amende. [...] Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables aux infractions prévues par le présent article ».

L'article qui punit l'AMT : 10 ans pour la complicité, 20 pour la direction. Par ailleurs, l'article 132-23 invoqué permet une "rétention de sûreté" d'au moins la moitié de la peine prévue (donc 5 ou 10 ans), pendant laquelle « le condamné ne peut bénéficier [...] des dispositions concernant la suspension ou le fractionnement de la peine, le placement à l'extérieur, les permissions de sortir, la semi-liberté et la libération conditionnelle. »

En clair : les 9 mis en examen dans l'affaire des sabotages risquent 10 ans pour 8 d'entre eux, et 20 ans pour le dernier, avec la possibilité qu'ils ne puissent bénéficier d'aucun aménagement de peine pendant la moitié de cette durée. Et ceci sur la simple base de l'AMT, qui permet de créer une organisation terroriste de toutes pièces, en s'appuyant sur des bases totalement subjectives.

L'AMT apparaît ainsi comme la pierre angulaire d'une technique de gouvernement basée sur l'antiterrorisme, dans laquelle un arsenal de lois d'exceptions et de procédures dérogoires est toujours prêt à être mis en place pour légaliser les pratiques les plus arbitraires.

Entretien avec une des incarcérées

Peux-tu raconter comment s'est passée ton interpellation ?

Les policiers m'ont réveillée en frappant à la porte, ils m'ont immédiatement demandé mon nom et mes papiers. Dès qu'ils l'ont su, ils ont communiqué avec leur talkie-walkie : « C'est bon, on a trouvé ». Je comprendrai plus tard qu'ils étaient en contact avec les autres perquisitions à Rouen et Paris. Ensuite ils m'ont dit : « Vous allez nous suivre », ils m'ont isolée dans une pièce, puis ils m'ont fait signer un papier comme quoi j'étais placée en garde à vue. C'est le principe de ce type d'intervention, dès qu'ils l'attrapent ils l'empêchent de communiquer avec les autres. Tu peux ni dire au revoir, ni demander à ce que l'on prévienne quelqu'un, c'est brutal. Et puis tout de suite, l'intimidation a commencé : « tu vas faire au moins quatre jours de garde à vue, peut-être six. », « de toutes façons t'es mal barrée ». Je leur dis que je ne comprends pas pourquoi. Ils me disent qu'ils vont me l'expliquer mais en fait les explications ne sont jamais venues.

Ensuite, ils me font m'asseoir toute seule sur un banc pendant qu'ils fouillent dans toute la maison. Je les entends parler d'un dessin qu'avait réalisé un enfant qui vivait au Goutailloux et où étaient représentées différentes personnes, ils le mettent sous scellés. Je les entends expliquer que cela va permettre de comprendre la place de chacun des membres dans la communauté, qui est le chef, etc.

Et ensuite ?

Ensuite, je reste sur ce banc jusqu'à 4h de l'après-midi environ. Je les vois continuer la perquisition avec le gérant du lieu. Ils prennent toutes les brosses à dent, après on m'a dit que c'était pour faire des prélèvements d'ADN. Ils prennent des ordinateurs et des horaires de trains, beaucoup de livres aussi. A chaque fois, il y a un type avec eux qui semble savoir ce qu'il faut prendre ou pas, le cerveau du groupe en quelque sorte. Il communique aux autres avec des signes codés. Après, au bout d'un moment, ils me disent que je vais partir avec eux, que je peux prendre un tee-shirt ou un pull. La voiture démarre, et là c'est une conduite ultra sportive, j'ai tout le temps envie de vomir. On s'arrête peut-être un quart d'heure à Limoges. A chaque fois qu'on arrivera dans un lieu, ils masquent les plaques des voitures et remettent leurs cagoules.

Ce sont des policiers de Limoges qui t'ont interpellée ?

Il y a une femme qui se dit limougeaude, les autres je ne sais pas, ils étaient de la SDAT (sous-division anti-terroriste). Il y avait un gars aussi, celui qui tout le long a joué le rôle du "gentil", vraiment comme dans les films, à poser plein de questions comme ça sans y

toucher, sur ce que j'aimais faire, ma vie, la musique etc. Moi je répondais mais je sentais bien que...

Après il y en avait un autre, celui qui jouait le rôle du "méchant" qui disait : « Mais comment tu peux parler aux flics avec ce que tu penses... » Je ne savais pas ce que j'étais censée penser d'eux alors du coup j'ai plus rien dit. Ensuite, on part pour Paris à 160 km/h, ils parlent de foot, ont des conversations de comptoir. A ce moment-là, je ne sais toujours pas pourquoi ils m'ont arrêtée, ni que d'autres personnes le sont aussi, juste le gérant de la ferme que j'avais vu menotté. Je ne pigerai tout ça qu'avec les questions des interrogatoires.

"Dans ta bibliothèque il n'y a que des livres d'ultra-gauche !"

Après, tu es arrivée à Levallois ?

Ouais, je devais être la première je pense, je me suis retrouvée dans une cellule, toute petite, avec une vitre qui donnait sur le couloir, et devant laquelle ils baissaient les stores pour ne pas que je vois qui rentrait. Dans la cellule il y avait une partie surélevée en béton avec un petit tapis de sol pour dormir et une couverture. Il y a aussi des toilettes vaguement cachées par un petit mur. Par terre c'est du lino, très propre comme une salle de bain. Il y a beaucoup d'échos, tous les sons sont amplifiés. Il y a aussi un spot allumé en permanence, une caméra qui balaye l'ensemble de la cellule et une ventilation qui fait beaucoup de bruit. Parfois quand les interrogatoires des autres font du bruit, pour pas que j'entende ils la branchaient à fond.

Tu es restée quatre jours c'est ça ?

Oui le premier soir on a vu le Procureur qui nous a signalé que la garde à vue était prolongée de 24h. Elle a commencé officiellement le matin du 11 pendant l'opération de police. Après, quand t'es dedans tu ne sais jamais l'heure qu'il est, juste quand ils t'interrogent tu peux voir sur leurs montres. Et puis aussi ils te disent toujours qu'ils reviennent dans dix minutes puis ils reviennent cinq heures après alors tu ne sais jamais.



Comment se sont passés les interrogatoires ?

Au début, ils commencent par te faire parler de toi, de ta famille, de tes goûts, ton identité, c'est pour mettre en confiance, pour que tu prennes l'habitude de leur parler. Ça marche

assez bien, puis au milieu ils te posent une question du genre : « Qu'est-ce que tu faisais dans la nuit du 7 au 8 », tu réponds, puis là avec un air très malin, ils disent : « han han » comme s'ils savaient quelque chose que tu sais pas. Ensuite, ils ont voulu prendre mon ADN avec une tige, mais je ne voyais pas pourquoi, alors j'ai refusé. Là, ils ont commencé à s'énerver, à me dire que j'allais faire l'interrogatoire avec les menottes accrochées au pied de la chaise. Puis celui qui jouait le rôle du "gentil" vient me voir dans la cellule et me dit que ça fait pas mal, que de toutes façons ils me prendront mes sous-vêtements si je continue à refuser, et que lui il préférerait pas parce que quand même je suis une fille. Mon avocate m'a confirmé que rien ne m'obligeait à le leur donner. Que le coup des sous-vêtements c'est juste un moyen de pression. Que les prélèvements sauvages sont de bien moindre qualité, quasi inutilisables.

Le refus du prélèvement ADN n'est puni par la loi française (article 706.54, 706.55 et 706.56 du code de procédure pénale) que dans le cas d'une condamnation pour d'autres faits. Il peut théoriquement entraîner des peines d'un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende. En réalité de nombreuses relaxes ont été prononcées et quand des peines ont été appliquées il s'agissait souvent de prison avec sursis, de quelques euros d'amende. Pour éviter des prélèvements sauvages lors d'une garde à vue il convient de laver à grande eau ses sous-vêtements, de les frotter contre les murs pour y déposer d'autres traces. Enfin, il convient également de ne toucher aucun couvert / gobelet avec sa bouche ou sinon de les détruire ensuite.

Pour plus d'informations :
<http://refusadn.free.fr>

Bon ça c'était le premier interrogatoire, après j'ai pu manger un peu. Pendant les quatre jours c'est toujours soit pâtes à la tomate, soit boeuf carotte, soit riz provençal, toujours dans des boîtes de sardines (rires). Après, très vite, il y a eu un second interrogatoire qui, lui, portait plus sur l'idéologie. Ils me demandaient toujours : « Qu'est-ce que tu sais de la mouvance anarcho-autonome ? » [NDRL : lire à ce propos l'article page 6] ou des questions comme : « Tu es plutôt de quel côté ? » Je répondais : « Côté de quoi ? » C'était ridicule.

Tu savais qu'il y avait d'autres personnes interrogées ?

Je pouvais pas les voir mais des fois j'entendais une fille qui criait, des bruits, dans ces cas-là on s'imagine toujours le pire. Et les flics viennent te voir et te disent : "Tes copains ils craquent" etc. Ensuite ils m'ont interrogée sur tout ce qu'ils avaient mis sous scellés chez moi. Ils me demandaient ce que c'était. 65 objets ! Ils avaient trouvé un ou deux journaux militants que j'avais jamais lus, qu'on m'avait donnés, les journaux de la veille aussi. Des albums photos, des lettres personnelles, des

livres. Là, ils me disaient toujours : « Dans ta bibliothèque il n'y a que des livres d'ultra-gauche ». Je leur disais qu'il y avait surtout du théâtre, Brecht par exemple, ou plein de bouquins sur la musique, sur l'omithologie. Mais ils répondaient toujours : « Non ! non ! Il n'y a que des livres d'ultra gauche pourquoi ? » Je disais que j'avais des livres de gauche comme un album de Reporter Sans Frontières, mais toujours ils recommençaient : « Non ! Non ! Tu n'as que des livres... » À un moment ils m'ont même sorti tout fiers : « Et ça c'est quoi ? ». C'était le *Capital* de Karl Marx. D'autres trucs sur lesquels ils ont bloqué c'est mes tournevis, je sais pas pourquoi, ils devaient jamais en avoir vu avant sans doute. Et puis aussi une insoleuse qui sert à l'impression de circuits électroniques, ils étaient persuadés que ça servait à faire des faux papiers.

C'étaient toujours les même personnes qui t'interrogeaient ?

Oui oui, toujours celui qui jouait le rôle du gentil, et un gros qui hurlait sans cesse : « Tu vas parler ! », « Tu dis n'importe quoi ! » A chaque fois moi j'avais comme un voile devant les yeux, je me disais : « C'est une blague, c'est juste un spectacle ». J'écoutais même plus ce qu'ils me disaient. Ils mentaient tout le temps, y en a un qui est venu sur moi, très sérieux, me dire : « Moi j'étais à Vichy, je t'ai vue, t'y étais tout ça ». A des moments c'était celui qui était le plus sympa, qui changeait de rôle et qui disait : « On va foutre tes parents en garde à vue pour 96h, on va perquisitionner chez eux. Ton copain il est déjà en garde à vue » ou encore : « Tu pourras plus jamais travailler avec des enfants, tu vas finir en taule », « les autres ils sont en train de t'enfoncer » ou alors plus vicieux, « tant que tu dis rien tu laisses tes potes enfermés, si tu parles ils pourront sortir » etc. Ça c'est très important, ils jouent toujours là-dessus, font semblant de lire des faux P.V en disant : « Lui

il a dit ça ! Alors c'est toi qui mens ou c'est lui ? » Et comme ça ils essaient de te faire dire que les autres mentent, ils reposent toujours ces questions, c'est vraiment difficile de pas craquer, même quand on sait que c'est du vent.

“En fait pendant ces quatre jours tout est bon pour te faire avouer tout et n'importe quoi, surtout ce que t'as pas fait.”

Après ils ont sorti un album photo avec peut-être soixante têtes et à chaque fois ils me demandaient si je connaissais.

Ils essaient comme ça de savoir qui connaît qui et d'accréditer ainsi leur thèse d'association de malfaiteurs. Un autre truc plus drôle, à un moment ils m'ont dit qu'ils m'avaient entendue dire lors d'une écoute téléphonique : « La choucroute est prête », et pour eux c'était un message codé. (rires).

En fait pendant ces quatre jours tout est bon pour te faire avouer tout et n'importe quoi, surtout ce que t'as pas fait.

Ils te demandaient de signer des papiers ?

Oui, ça c'est le truc le plus retors, déjà sur leur P.V il n'y a jamais ce qui s'est réellement dit, mais ce qu'eux ils ont besoin pour t'enfoncer. Donc le mieux c'est de jamais les signer, en plus ça ne change rien et c'est un droit des citoyens français de garder le silence. Là aussi ils te diront que tu dois parler que c'est interdit de refuser, pour eux tous les moyens sont bons. Ensuite si on veut vraiment signer il faut vraiment tout relire scrupuleusement. Par exemple, ils formulent des questions très longues et très complexes, faites de sorte à ce que si tu dis “oui” c'est que tu as saboté des trains et si tu dis “non” tu avoues appartenir à une cellule terroriste. Le plus sûr dans tous les cas c'est de ne rien signer et de ne parler qu'au magistrat.

Comment s'est passée ton audition avec le juge ?

Le vendredi soir on me transfère au dépôt (sous le palais de justice de Paris), cela fait quatre jours que je ne me suis pas lavée, on me fouille toute nue. J'y resterai 24h de plus. Là-bas, je n'ai vu personne, on me glissait des barquettes de bouffe sous la porte, tu ne vois même pas les gardiens et toujours un gros spot en pleine figure. Le lendemain vers 18h je suis présentée au juge d'instruction qui me dit qu'il n'a pas le temps de m'interroger, le procureur assène que je fais de la revente de cartes d'identité pour financer le terrorisme, que si je sors je suis un danger, que je vais prévenir les autres – comme si notre arrestation était passée inaperçue. Bref, le procureur propose de m'envoyer en prison. A minuit je suis présentée à un juge des libertés en présence du même procureur et là ils décident d'avaliser ma mise en détention à Fleury-Mérogis. Jusque là j'étais vraiment persuadée que j'allais ressortir, ça m'a mis un sacré coup.

Tu es emmenée ?

Oui dans une sorte de fourgon avec plusieurs « paniers », des petites cellules. On me met à la prison des hommes dans un nouveau dépôt. Les quelques objets qui m'accompagnent, ma « fouille », me sont prélevés. On prend mes empreintes, ma photo que l'on met sur ma « carte bleue », une sorte de « pass » que l'on doit toujours avoir sur soi en prison. On me demande si je suis dépendante d'une drogue. Je réponds que non. On me transvase à la prison des femmes. Je peux enfin me doucher et manger un sandwich.

Quand j'arrive on me met dans le quartier des nouvelles arrivantes, je ne peux pas aller en promenade, j'ai la T.V, c'est un endroit où on reste pas plus de deux jours. Le premier matin, juste après mon réveil, j'ai entendu crier sous ma fenêtre, c'étaient les autres DHR (Détenus à Haut Risque) qui étaient dans la cour, elles criaient pour savoir qui étaient les nouvelles arrivantes.

“DHR c'est un statut donné aux prisonniers pour raisons politiques”

C'est qui les DHR ?

A Fleury, c'est un groupe de 13 ou 14 filles, toutes basques, plus nous 3 de Tamac. DHR c'est un statut donné aux prisonniers pour raisons politiques où t'as moins de droits que les autres prisonniers. Avec les “politiques”, ils ont peur d'une contamination des idées, de révoltes et de trucs comme ça. Du coup, tu es seule dans la cellule et tu ne peux pas travailler. Enfin bon je sais pas si le travail en prison c'est vraiment un droit, j'ai vu les ateliers, c'est de la pure exploitation, à plier en deux des cartes « merry christmas » pour un salaire au rendement même pas digne de la Chine.

Donc t'as des quotas de DHR dans chaque activité, tu peux pas être plus de cinq à la bibliothèque, un quota aussi pour aller aux spectacles. Les prisonnières basques, qui en dehors de nous sont les seules à avoir ce statut (il n'y avait pas de Corses, ni d'Islamistes...), ont mené des luttes très longues dans la prison pour obtenir des nouveaux droits. Pour cela elles refusent de rentrer en cellule, du coup elles partent au mitard ou à l'isolement, et des fois elles y restent des mois et des mois. La dernière fois elles ont obtenu de ne pas être fouillées après les promenades, de pouvoir faire une bouffe ensemble le dimanche, des choses comme ça... Puis même au quotidien, pendant les fouilles elles refusent systématiquement de lever la langue, de soulever les pieds, tous les trucs humiliants comme ça. Tout le temps elles restent solidaires les unes avec les autres. La plupart, elles sont venues en France au moment où elles se sentaient proches d'être arrêtées, comme ça elles évitent la torture pendant les gardes à vues en Espagne. Le souci, c'est qu'après elles font une double peine quand elles sont renvoyées là-bas. Il y en avait une qui devait y purger 1500 ans de prison.



Que criaient-elles quand vous êtes arrivées ?

Elles disent qu'elles ont entendu parler de l'affaire, que c'est n'importe quoi. Puis elles nous indiquent où sont les autres filles détenues avec nous. Depuis la cour elles pouvaient crier aux trois. Elles nous disent de demander une promenade, de demander des livres, nous expliquent comment nous parler entre les cellules et que nous allons être transférées dans un autre endroit. Bref, elles nous expliquent comment ça marche en prison et c'est pas du luxe. Sinon, la première journée se passe vite, tu vois un médecin, un psy au cas où t'aurais des dépendances et un éducateur qui demande si tu veux qu'on contacte quelqu'un. On finit aussi par m'apporter enfin un livre, c'est Paris Match (sic). J'ai même droit à une promenade dans une cour carrelée d'1m2 avec un grillage au-dessus ou tu vois même pas le ciel.

Le lendemain matin ils me changent de cellule, dans les couloirs je vois les noms sur les portes. Il y a deux cours différentes, la « normale » et celle des « récidivistes ». Une d'entre nous est transférée là-bas alors qu'elle a un casier vierge. Pour nous éloigner mais aussi toujours à cause des quotas de DHR par cours. Du coup, on demande de faire toutes les activités pour pouvoir se voir. On peut aussi se parler entre 19h30 et 20h00 parce que les matons mangent et tolèrent un peu de bruits.

Quels étaient les rapports avec les matons ?

Il y a de tout, ça dépend beaucoup de leur humeur. Des fois les surveillantes laissent passer plein de choses, des fois... Tiens, il y a un truc assez drôle, enfin, si on peut dire... Comme elles voulaient faire grève pour revendiquer je ne sais pas trop quoi sur leurs conditions de travail, elles se sont mises en grève du zèle, à ne plus rien laisser passer, à tout contrôler comme des folles, à respecter le règlement à la lettre. Comme si on était leur outil de travail quoi. Fou non ?

“A chaque vêtement, chaque objet qui vient de l'extérieur, tu arrives à deviner qui te l'envoie et ça fait plaisir.”

Et la vie au jour le jour ?

Pour les DHR l'organisation au quotidien ça passe beaucoup par les prisonnières basques avec les quotas, il faut voir comment on s'organise. Elles font les tableaux des activités, puis elles désignent une représentante qui va soumettre l'idée à la directrice.

Elles se sont désistées de plein d'activités pour que l'on puisse y aller, et se voir avec les autres de Tamac.

Il y a le sport, la plupart des filles y vont juste pour pouvoir se doucher ou aller aux toilettes, comme ça, ça évite de devoir faire dans la cellule où tu peux à peine ouvrir la fenêtre de 2 cm.

Et l'argent ?

En prison tout s'achète, la bouffe gratuite, c'est dégueulasse, elle a aucun goût. Sans argent tu dois supplier les bonnes soeurs de te donner un petit quelque chose.



“En prison tu fais du camping toute ta vie”

Moi, mes mandats sont arrivés 2 ou 3 jours avant que je parte, ça met un temps fou. Mais il paraît que c'est possible de le faire par internet et que ça met seulement 2 ou 3 jours. Enfin, de toutes façons toutes les DHR ont cantiné pour moi en attendant. C'est-à-dire, comme t'as pas d'argent dans la prison, tu fais une sorte de liste de courses, par exemple le lundi c'est épicerie générale et tu reçois ça la semaine suivante. Chaque jour c'est différent. Si t'as de l'argent tu peux acheter un réchaud avec des pastilles pour faire de la chaleur, c'est écrit dessus qu'il faut pas les allumer dans des milieux fermés, qu'elles sont ultra cancérigènes. Les DHR, elles disaient tout le temps : “En prison tu fais du camping toute ta vie”. Un truc chouette aussi c'est que j'ai eu rapidement du papier et des crayons pour écrire, des timbres pour envoyer des lettres, c'est très important ça.

Tu pouvais recevoir des choses à l'intérieur ?

Oui tu as trois jours ou tu peux avoir un « linge-parloir » même si on t'autorise pas à voir quelqu'un. C'est-à-dire que tu peux recevoir du linge, des livres si leur couverture est souple, de la papeterie. A chaque vêtement, chaque objet qui vient de l'extérieur, tu arrives à deviner qui te l'envoie et ça fait plaisir. Mais tu as aussi des quotas sur la quantité de linge, d'argent que tu peux avoir, donc c'est mieux que tout ça passe par les mêmes personnes, les parents par exemple.

“Quand t'es DHR t'es réveillée systématiquement toutes les deux heures”

Il y a beaucoup de contrôle ?

Ben, ta cellule elle est souvent fouillée. Chaque jour quelqu'un vient vérifier la fenêtre, le bidet, le lavabo, contre les évasions. Toutes les semaines il y a une inspection du matelas et une fois par mois c'est la fouille générale. Là, c'est quitte ou double selon que la maton est sympa ou pas, y en a qui te dévastent tout, te renversent les pots, te retournent tout. Puis bon, le pire c'est quand t'es DHR, t'es réveillée systématiquement toutes les deux heures, elles allument la lumière, tu dois bouger un peu, montrer que t'es là, que tu t'es pas suicidée ou évadée. En fait tu n'es jamais reposée. Puis de les savoir derrière la porte qui te regardent par cet oeil... Y a pas un seul angle mort dans la cellule, t'es toujours visible, à nu.

Et ta libération ?

A 13h00 je venais d'avoir la TV, j'ai appris qu'on était tous libérés. 2 minutes après j'ai entendu le démenti sur France Inter, ça m'a retournée, c'était horrible de nous faire ça !

En promenade, les autres elles osaient pas trop nous en parler, elles savaient même pas si nous on savait. Le soir, après, on a su qu'on n'était que deux à sortir, moi jusqu'au bout j'avais du mal à y croire. Puis ils sont venus, ils te pressent, “tu dois sortir !” “Moi j'ai juste eu le temps de donner tout ce que j'avais à Yldune . Puis on est parties, toutes les filles criaient : “Libérez ! Libérez !” On a encore le droit à une fouille au corps, puis on a été mises dans un dépôt de la prison des femmes, on attend, puis on nous amène dans un autre dépôt de la prison des hommes cette fois, là on a attendu quatre heures, on a fait un brin de causette avec Ferrara qui revenait du tribunal (rires). Puis ils te font signer que tu sors, ils te rendent ta fouille, et t'attends encore une heure. Ils préviennent qu'il y a des journalistes dehors que si on veut pas être filmées, il faut se cacher la tête et courir jusque dans la voiture.

Tu veux ajouter quelque chose ?

Oui, on pense beaucoup à Yldune qui est restée là-bas, ça a été très dur pour elle quand nous sommes parties les deux. Alors plus que jamais il faut lui envoyer de l'argent, des lettres et tout faire pour qu'elle sorte de là.



CRÉER UN ENNEMI INTÉRIEUR

Il aura fallu moins d'un mois pour que "l'enquête éclair" de l'antiterrorisme français se transforme en mauvais roman policier. Une lubie ministérielle et la découverte d'un livre : deux éléments qui permettent la création d'une nouvelle menace intérieure, dont le nom sera l'ultra-gauche. On tape son C.V, on lui donne une coloration : des modes de vie semi-clandestins. Les journaux gobent à pleine bouche, ouvrent leurs colonnes à Alain Bauer, criminologue sarkozyste obsédé par l'ultra-gauche (*Libération* du 24 novembre), à Christophe Chaboud, chef de l'Unité de Coordination de la Lutte Anti-terroriste (*Libération* du 3 décembre), ou encore à Gilles Gray, sous-directeur de la protection économique à la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (*Le Monde* du 4 décembre). Voici ce qu'il en sort.

La DST travaille sur ce sujet, depuis son arrivée à l'Intérieur. Le terrorisme d'ultra-gauche, idée fixe d'Alliot-Marie

Dès qu'elle prend ses fonctions au printemps 2007, Michelle Alliot-Marie redoute un ennemi qui n'existe pas encore : un terrorisme venu de l'ultra-gauche. Ses services se sont appliqués à lui donner une réalité a posteriori, à travers l'affaire Julien Coupat. Un membre important de son cabinet confirme que « la ministre de l'Intérieur a très tôt fait l'analyse suivante : la quasi-disparition du parti communiste, les états d'âmes du parti socialiste et les faiblesses de la LCR ont ouvert un espace de contestation qui n'est plus encadré par un parti démocratique. Dans ce contexte, des mouvements peuvent développer des contestations allant bien au-delà de la rhétorique. Aussi, a-t-elle demandé à la DST de travailler sur ce nouveau phénomène. » Tout est dit. La Direction de la surveillance du territoire ne peut surveiller ces contestataires que dans le cadre étroit de ses compétences : la lutte contre les atteintes à la sécurité nationale ou la lutte contre le terrorisme. Avec pour conséquence, sur le plan judiciaire, l'ouverture de dossiers devant la

aux Etats-Unis, des agents de l'immigration contrôlent Julien Coupat et sa compagne à la frontière canadienne pour un défaut de papiers. Dans la voiture, les fonctionnaires trouvent de la documentation relative à des centres de recrutement de l'armée à New York, cibles récurrentes des mouvements anti-guerre en Irak, de la ligue anarchiste de New York ou des partis pacifistes. « Quand M. Coupat a été signalé dans des manifestations aux Etats-Unis contre des centres de recrutement de l'armée, cette information, transmise par le FBI, a été immédiatement prise en compte par la DST qui commençait à s'intéresser à ce type de mouvements », se souvient le haut responsable du cabinet de Michelle Alliot-Marie.

Ex-nihilo. Suite logique : le 16 avril 2008, à Paris, on confie une enquête préliminaire au service de lutte antiterroriste. Côté américain, on suspecte des anarchistes d'avoir déposé un explosif de faible puissance, le 6 mars, contre un bureau de recrutement de l'armée à New York ; mais le FBI ne paraît pas prendre au sérieux la responsabilité de

MAM s'est dotée de services secrets sur mesure. Elle a élargi les compétences de la nouvelle Direction centrale du renseignement intérieur.

Libération du 24 novembre

Une contestation qui va au-delà de la rhétorique

Un membre important de son cabinet (NDLR de Michelle Alliot-Marie) confirme que « la ministre de l'intérieur a très tôt fait l'analyse suivante : la quasi-disparition du Parti Communiste, les états d'âme du Parti Socialiste et les faiblesses de la LCR ont ouvert un espace de contestation qui n'est plus encadré par un parti démocratique. Dans ce contexte, des mouvements peuvent développer des contestations allant bien au-delà de la rhétorique. »

(*Libération* du 24 novembre)

Les partis de gauche ne portant plus une contestation réelle, celle-ci s'exprime aujourd'hui de manière plus diffuse dans ces espaces que sont les mouvements sociaux ou encore les contre-sommets européens et internationaux. On a notamment accusé les jeunes de Tarnac de s'être rendus à celui de Vichy le 3 novembre dernier où 3500 personnes manifestaient leur refus de cette provocation historique : une réunion des ministres européens de l'immigration dans le Palais de l'Opéra, pour y discuter du sort des immigrés de l'Union Européenne.

A cette période, tandis que MAM lance son idée, l'appareil policier n'a pas encore lu l'*Insurrection qui vient*, le brûlot sorti le 22 Mars 2007 et dont l'écriture est attribuée à Julien Coupat. Mais le criminologue Alain Bauer, d'ordinaire écouté par Sarkozy, découvre cet opusculé présentant selon lui « des similitudes avec les premiers discours des Brigades Rouges ». En Juillet 2007, il rencontre Frédéric Péchenard, le patron de la Direction générale de la police nationale, et lui remet « un exemplaire du livre accompagné d'un bref mémo pour l'encourager à s'intéresser au sujet », précise-t-il. Le chef de la police se montre vite convaincu et commande une première étude à ses services.

(*Libération* du 24 novembre)

Que le premier mouvement de l'enquête soit la criminalisation d'un livre, que les investigations partent d'idées pour rechercher des actes criminels non encore commis : c'est ça la police politique ! Et comme on ne trouve jamais que ce que l'on cherche, on fouille au sein des innombrables mécontents et on en extrait ceux qui y portent, notamment par des écrits, des perspectives claires et pratiques.



Tarnac

Une logique implacable : l'escalade.

« D'abord en 2005. On a noté cette année-là une évolution lors des manifestations contre le contrat première embauche (CPE), avec une violence accrue contre les forces de l'ordre. Progressivement, cette évolution de la violence s'est étendue à la plupart des manifestations contre la mondialisation ou contre le capitalisme. Puis des actes criminels ont été relevés, en particulier la tentative d'attentat à l'engin incendiaire, en 2007, lors des universités d'été du Medef. [...] une logique dangereuse. Donc, il était justifié que l'on décide de les neutraliser de manière préventive, avant que l'irréparable ne soit commis. »

(*Libération* du 3 Décembre)

Désormais, les futurs délinquants sont « détectés » et surveillés dès la maternelle, les mineurs de 12 ans vont être placés en détention, la « veille de l'opinion » devient permanente dans l'éducation, et l'on enferme préventivement les « pré-terroristes ».... Une perception déterministe où tout acte de révolte peut être criminalisé comme signe avant-coureur d'une nouvelle bande à Baader. XXIème siècle oblige, le profil de la menace n'est plus celui des « casseurs » mais du terrorisme d'ultra-gauche. On invente son histoire (CPE, G8, Vichy...), on promeut un chef, une hiérarchie... Sauf que des événements comme le CPE ou les contre-sommets, dans toute leur radicalité, ont été le fait de mouvements massifs. Rien à voir avec une cellule...

La «gravité des faits» en question

Christophe Chaboud, responsable antiterroriste, se souvient par exemple d'un « médiateur pénal ».

Libération du 3 décembre

L'obsession de l'ultragauche



Le Monde du 4 décembre

La vie clandestine dans une épicerie

«Comment s'expriment leurs velléités terroristes ?

De par leur attitude et leur mode de vie. Ces personnes recherchent une coupure totale avec la société. Ils souhaitent transcrire leurs pensées en actes violents tout en se préparant à une vie clandestine. [...] Le groupe Coupat est une combinaison de comportements, de discours et d'actes, qui revendiquent tous une rupture avec la société.» (Libération du 3 Décembre)

«Ils ont adopté la méthode de la clandestinité, assure Mme Alliot-Marie. Ils n'utilisent jamais de téléphones portables et résident dans des endroits où il est très difficile à la police de mener des enquêtes sans se faire repérer. Ils se sont arrangés pour avoir, dans le village de Tarnac, des relations amicales avec les gens qui pouvaient les prévenir de la présence d'étrangers.» (Le Monde du 4 Décembre)

Une forme d'organisation collective dans leur village, des existences politiques. Ne pas avoir de téléphone portable, habiter à la campagne ou encore connaître ses voisins deviennent autant de preuves de clandestinité. Avoir des modes de vie, des attitudes, des discours et des actes différents de ceux prônés par cette société, là c'est carrément du terrorisme.

Un message fort

«C'est un message fort, poursuit M. Gray, adressé à ceux qui auraient des velléités de commettre des actions semblables», à celles qui ont pris pour cibles des caténaires de la SNCF. (Le Monde du 4 Décembre.)

Tout est dit : l'intervention précipitée par Michelle Alliot-Marie est d'ordre politique, un message fort dans un temps de crise : une condamnation pour l'exemple. Que chacun reste chez soi.

TIRONS LES PLANS

Organisation de nombreux ÉVÈNEMENTS (CONCERTS, DÉBATS, PROJECTIONS...) DU 15 AU 25 JANVIER.
Organisation d'une MANIFESTATION NATIONALE À PARIS LE 31 JANVIER.

Nous avons tous accueilli les 3 libérations du 2 décembre avec joie. Si cela constitue un énième camouflet pour le gouvernement et sa police, nous n'oublions pas que Julien et Yildune sont encore emprisonnés, que neuf sont toujours mis en examen et qu'une nouvelle perquisition a eu lieu à Tarnac, enfin, que deux membres du comité de soutien bruxellois ont été mis en garde à vue.

Il est donc à craindre que l'évènement "exceptionnel" de Tarnac ; ne soit en réalité qu'une étape dans la constitution d'une machine à écraser toutes divergences politiques. Peut-on s'attendre à moins de la part de l'opiniâtre Michelle Alliot-Marie, prête à tout pour que ses lubies deviennent réalité ? Pour les deux, pour les neuf et pour tous les autres, l'incroyable élan de solidarité auquel nous avons assisté, de New York à Moscou en passant par Tarnac, ne doit pas s'arrêter. Bien au contraire il doit s'étendre, s'approfondir. Chaque jour éclos un nouveau comité, de nouvelles initiatives, de nouvelles idées.

Dans cette effervescence, nous avons besoin d'un minimum de coordination pour obtenir rapidement des résultats. Pour anticiper le dégonflage médiatique qui ne manquera pas d'arriver, toutes sortes d'évènements de soutien : concerts, pièces de théâtre, lectures, débats, vont être organisés entre le 15 et le 25 janvier. Il est de première importance que lors de ces dix jours chacun et chacune organise partout, à son échelle, ce qu'il peut pour soutenir. Et qu'à chaque fois ce soit également l'occasion d'appeler à la manifestation du Samedi 31 Janvier qui aura lieu à Paris contre l'usage disproportionné des dispositifs anti-terroristes, contre la terreur d'Etat et la criminalisation des luttes.

Nous savons que le temps est court. Rappelons nous que pour d'autres il est long.

Le comité de soutien de Tarnac est en mesure d'imprimer une affiche nationale appelant à tous les évènements qui seront en sa connaissance et de la distribuer vers les différents comités.

Chacun peut communiquer au plus vite, par l'intermédiaire du site internet, ce qui va se passer chez lui.

Lorsque la police fait de neuf jeunes politisés des terroristes, menotte des journalistes et lâche les chiens sur des élèves de cinquième en pleine classe, nous nous devons d'apporter une réponse à la hauteur de la provocation.

Pour la déqualification des inculpations de terrorisme,
Pour leur libération.

Contactez les comités à : Tarnac, Moscou, New York, Barcelone, Bruxelles, Liège, Genève, Paris, Rouen, Limoges, Nancy, Tulle, Marseille, Blois, Pau, Agen, Périgueux, Lyon, Nantes, Brest, Forcalquier, Saint-Etienne, Bordeaux, Montpellier, Beauvais, Allès, Sorbonne, Annecy, Ariège, Cévennes...

... "17 jours après, où sont les aveux ou les preuves de "terrorisme" promises à grand renfort de communiqués ? Posséder une échelle et des horaires de train suffit-il pour être déféré devant le parquet anti-terroriste ?"...

... "Cette opération disproportionnée, en l'absence de preuves formelles, menée à grand bruit médiatique a-t-elle vraiment pour objectif de "lutter contre le terrorisme" ? Le but n'est-il pas de se construire des "ennemis de l'intérieur"..."

... "Les opérations policières disproportionnées qui ont été menées de Villiers-le-Bel à Tarnac, en tentant souvent d'instrumentaliser les médias, doivent nous encourager à ne pas hurler avec les loups."...

Cécile Duflot, Secrétaire nationale.



Tarnac, collègue de Marciac, un journaliste du quotidien Libération ... qui sera le prochain ? Une série inquiétante de faits qui se répètent. ... "Les personnes arrêtées, pourtant présumées innocentes, sont présentées à l'opinion comme de dangereux terroristes, en violation délibérée du secret de l'instruction. Une semaine auparavant, le 17 novembre 2008, 4 gendarmes et un maître-chien font irruption à l'improviste dans dix classes du collège de Marciac, dans le Gers. Sans un mot, le chien est lancé à travers les classes."

... "Point commun entre ces trois affaires : un journaliste à Paris, quelques villageois en Limousin, quelques dizaines de collégiens dans le Gers, sont présumés être de dangereux malfaiteurs et traités de manière brutale, humiliante et pour le moins disproportionnée par rapport aux missions de la police judiciaire."...

UN MOIS DE SOUTIEN

RENNES - 29.11.2008 MANIFESTATION

"Libération des 5 incarcérés et arrêt des poursuites. A l'heure où tout geste de révolte peut être désigné comme terroriste, il s'agit de ne pas se laisser gérer par la peur, mais d'organiser la solidarité et la résistance."

15h, place Hoche, 250 personnes environ se retrouvent alors que la populace de Rennes se presse pour célébrer son pouvoir d'achat au marché de Noël. Lecture de la lettre des parents des inculpés, de textes sur l'anti-terrorisme. Puis on part en déambulation animée avec fumigènes, flambeaux, pétards, banderoles ("Ne nous laissons pas terroriser - Organisons la riposte"). Des chansons, des blocages de carrefours, et surtout une traversée excitée de la gare aux cris de "Libérez nos camarades". Pour finir, parler sauvage et feux d'artifices à la prison des femmes.

SAINT-ETIENNE - 10.12.2008 SOIREE DE SOUTIEN

Lecture de "l'Insurrection qui vient". Musique de Super Jean-François Plomb. Projection de "l'Écoeurément : alors la révolution" et autres insubordinations...



MOSCOU - 27.11.2008 ACTION CONTRE LE CONSULAT FRANCAIS

Un groupe de Moscou a diffusé des tracts et a crié en Russe et en Français les slogans qui suivent : «Solidarité avec les interpellés de Tarnac!», «A bas la terreur d'État!». Sur le bâtiment près de l'ambassade de France ils ont accroché des banderoles sur lesquelles était écrit «Solidarité avec les interpellés de Tarnac!». Ils ont également réalisé une performance : un train symbolique de carton avec l'inscription «la mouvance anarcho-autonome revient!» a percuté les portes de l'ambassade, un assaut sarcastique à l'égard des pouvoirs français, qui voient des «anarcho-autonomes» partout. Des policiers se sont alors précipités pour disperser le groupe, un des participants a été saisi à la gorge et arrêté. Il a été relâché quelques heures plus tard.

ROUEN - 7.12.2008 et 13.12.2008 ACTIONS SPECTACULAIRES

Une énorme banderole de 25 mètres de long a été déployée sur un immeuble de la place de la Cathédrale, bourrée de monde pour cause de marché de Noël et de Téléthon. On pouvait y lire : "11 Novembre en prison, Noël à la maison. Liberté pour les 9 de Rouen et Tarnac."

Récidive le samedi 13 décembre rue du Gros-Horloge, ce coup-ci on pouvait lire : "Nous sommes partout. De Tarnac à Athènes, c'est l'insurrection qui vient."

LIMOGES - 13.12.2008 MANIFESTATION - CONCERTS

500 Personnes ont défilé pendant une heure et demie, des blocages de carrefours, des fumis, des slogans : "État de la terreur, nous on n'a pas peur !" ou encore "C'est l'État qui t'arnaque, c'est pas les gars de Tarnac !" Une banderole de 30m sur le grand théâtre "Libérons les otages de l'État" et plus tard, "Comme en Grèce notre rage devient notre combat". Bouquet final nocturne devant la prison, une trentaine de feux d'artifices partent en direction de l'édifice. A 19h30, apéro-concert dans la salle Blanqui avec table de presse et vin chaud de soutien.

Comité de soutien aux inculpés de Tarnac, Le Bourg 19170 Tarnac / Tel : 06-78-70-15-52 / Le site : www.soutien11novembre.org/

Prochaine parution "Echos de la Taïga" le 15 janvier. Disponible en ligne en PDF.

Pour des envois d'articles, suggestions, remarques : Email : echoستاiga@gmail.com